Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_24-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze avril deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE N°26.24
Objet : Désignation d'un.e correspondant.e défense

Monsieur Le Maire expose :
Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction du correspondant défense (CORDEF) a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.
Le CORDEF est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires sur les questions de défense.
A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Ministre de la défense a souhaité que ce réseau soit maintenu et renforcé à l'ensemble des communes de France.

Le Conseil Municipal doit ainsi désigner un élu pour assurer cette mission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner l'élu référent, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- De nommer en qualité de correspondant défense : Stéfan MAIDANATZ

Le Maire,
Jean-François BOHANNE